

au profit de Les Zépanouis, Centre de pédiatrie sociale en communauté Laval

Anciennement Centre de pédiatrie sociale Laval

Règles de participation et de fonctionnement

En référence à l'article 41. des Règles sur les systèmes de loterie de la Régie de l'Alcool, de Courses et des Jeux, les règles de participation et de fonctionnement du tirage de vins de prestige du Centre de pédiatrie sociale Laval sont les suivantes :

Loterie

- Titulaire : Les Zépanouis, Centre de pédiatrie sociale en communauté Laval.
- Numéro de licence : L-06898
- Le présent tirage en est un à prix fixe.

Vente

- 800 billets sont mis en vente, numérotés de 001 à 800.
- Le prix de vente de chaque billet est : Un billet pour 100 $
- La vente des billets se fera du 20 novembre 2026, 00h00 au 15 janvier 2027, 11h59. Les billets sont disponibles sur la plateforme de vente en ligne Rafflebox.
- Il n'y a pas de limite au nombre de billets que peut acheter ou vendre une personne.
- Selon les politiques de l'Agence du revenu du Canada, aucune partie du coût du billet ne constitue un don. Par conséquent, le Centre de pédiatrie sociale en communauté Laval ne peut remettre de reçu pour don de charité à l'achat d'un billet du Tirage de vin prestige.
- Toutes les ventes sont finales. Aucun remboursement ne sera accordé.

Prix

- Le tirage sera effectué par le système électronique de Rafflebox le vendredi, 15 janvier 2027 à midi au Centre de pédiatrie sociale en communauté Laval, Pont Viau, situé au 100 Pl. Juge Desnoyers, Laval, QC H7G 1A4.

- Les billets seront pigés au sort en débutant par le dernier prix, soit le prix numéro 20 et ainsi de suite jusqu'au grand prix, soit le prix numéro 1. Les billets gagnants tirés seront retirés de chaque tirage pige subséquente.

- La valeur totale des prix est de 12 841,43 $.

- Les prix se détaillent comme suit :

1er prix : Deux billets d'avion Air Canada, valeur totale de 4 200 $;

2e prix : Cellier d'une capacité de 46 bouteilles et collection de 46 bouteilles de vins prestige de la SAQ Sélection, valeur totale de 2 692,60 $;

3e prix : Refroidisseur à vin d'une capacité de 36 bouteilles et collection de 16 bouteilles de vins prestige de la SAQ Sélection, valeur totale de 1 185, 11 $;

4e prix : Refroidisseur à vin d'une collection de 36 bouteilles et collection de 16 bouteilles de vins prestige de la SAQ Sélection, valeur totale de 1 171, 46 $;

5e prix : Coffret cadeau du concessionnaire Porsche Lauzon, valeur totale de 537 $;

6e prix : Un certificat-cadeau « Dégustation » pour 2 personnes du Domaine du Ridge et une collection de 8 bouteilles de vins prestige de la SAQ Sélection, valeur totale de 442,50 $;

7e prix : Un certificat-cadeau « Dégustation » pour 2 personnes du Domaine du Ridge et une collection de 8 bouteilles de vins prestige de la SAQ Sélection, valeur totale de 442,50 $;

8e prix : Un certificat pour 2 personnes - Expérience Thermale au Kinipi Spa Nordique & Hébergement et une collection de 6 bouteilles de vins prestige de la SAQ Sélection, valeur totale de 405 $;

9e prix : Une collection de 6 bouteilles de vins prestige de la SAQ Sélection avec un ensemble de 4 verres à vin rouge - Krosno et carafe à vin en forme de corne torsadée, valeur totale de 250 $;

10e au 20e prix : Ensemble de 3 bouteilles de vins prestige de la SAQ sélection, valeur totale de 137,75 $ par prix.

Réclamation du prix

- Les personnes gagnantes seront contactées et informées de la manière dont elles pourront prendre possession de leur prix.

- Les prix peuvent être récupérés au Centre de pédiatrie sociale en communauté Laval, Pont Viau, situé au **100 Pl. Juge Desnoyers, Laval, QC H7G 1A4.** Le cellier et les refroidisseurs à vin seront livrés chez les gagnants à l'adresse et à la date convenue avec le service de livraison de Tanguay.

- La date limite pour réclamer les prix est le **25 février 2027, 15h**.

- Si le ou les prix ne sont pas réclamés dans le délai accordé, un autre tirage doit être effectué, et ce, jusqu'à ce que tous les prix soient réclamés.

Conditions spécifiques aux billets d'avion Air Canada

Deux billets en Classe économique valides pour toute destination régulière d'Air Canada en Amérique du Nord, le Mexique et les Antilles sont offerts dans le cadre du tirage. Les conditions suivantes s'appliquent :

1. Il n'est pas permis de voyager avec ces billets durant les périodes normales d'interdiction, lesquelles peuvent changer sans préavis.
2. Il incombe au détenteur du billet de payer tous les frais applicables, tels que les taxes d'aéroport et de départ, les droits pour la sécurité des passagers du transport aérien ou d'autres taxes ou frais imposés par des tiers.
3. L'origine et la destination ne peuvent pas être modifiées après la délivrance de votre billet.
4. Si vous décidez d'annuler votre réservation pour quelque raison que ce soit, sachez qu'Air Canada ne peut pas émettre un autre code promotionnel.
5. Le report des dates limites de réservation et de fin de voyage susmentionnées n'est permis en aucun cas.
6. Aucun point Aéroplan ni aucun mille ou point d'un autre programme de fidélité ne sera accordé pour le voyage.
7. Les escales ou les itinéraires multi-destinations ne sont pas permis.
8. L'utilisation de crédits eSurclassements n'est pas permise. Le surclassement en Classe affaires ou en cabine Économique Privilège n'est pas permis sauf si vous décidez d'acheter un surclassement de dernière minute à vos frais, comme il est décrit à l'adresse www.aircanada.com/surclassementdedernierememinute.
9. Votre billet n'est ni transférable, ni remboursable, ni monnayable, ni valide pour des forfaits de Vacances Air Canada, ni admissible au surclassement.

10. Les billets sont assujettis aux conditions générales de transport d'Air Canada, que le public peut consulter à l'adresse www.aircanada.com/conditionsdetransport.
11. Les billets sont valables uniquement pour les vols d'Air Canada, d'Air Canada Express et d'Air Canada Rouge.
12. Les places en classe Signature Air Canada peuvent ne pas être disponibles sur tous les vols.
13. L'accès au salon Feuille d'érable n'est autorisé qu'en Classe affaires et sous réserve des disponibilités.
14. L'accès à la Suite Signature Air Canada n'est pas autorisé.
15. Les détenteurs de passes promotionnelles peuvent être tenus responsables envers Air Canada en cas de non-respect des restrictions et des conditions de voyage applicables à leurs billets ou d'utilisation frauduleuse de ces billets.
16. Le code promotionnel ne peut être ni distribué, ni vendu, ni utilisé à des fins de profit commercial ou personnel, ou à des fins qui diffèrent de l'usage prévu. Air Canada se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce code promotionnel à sa seule discrétion. Toute violation de ces conditions risque d'entraîner l'annulation du code promotionnel et de toute réservation faite au moyen de ce dernier, ainsi que tout recours judiciaire ou autre permettant de réparer le préjudice subi, de recouvrer les dépenses ou les coûts engagés ou de compenser les pertes subies par suite de l'usage interdit.